

# Conseil d'orientation des politiques de jeunesse

## Séance plénière

6 juillet 2022

### Sommaire

---

<b>OUVERTURE</b>	<b>2</b>
<b>Actualités des travaux du COJ</b>	<b>2</b>
<b>Bilan de la Présidence française de l'Union européenne (PFUE)</b>	<b>5</b>
<b>Présentation du rapport de l'INJEP : « Les politiques de jeunesse des conseils régionaux - Politiques sectorielles, dynamiques transversales et gouvernance partenariale »</b>	<b>10</b>
<b>Remise du rapport « Les grands défis des années à venir pour les jeunes »</b>	<b>15</b>
<b>Clôture</b>	<b>17</b>

*La séance est ouverte à 17 heures 10.*

## Ouverture

---

**Marie CAILLAUD**

Bonjour à tous.

Nous avons la chance de pouvoir présenter le COJ au nouveau gouvernement ainsi que les travaux en cours, afin de dessiner les perspectives pour les prochains mois.

Le COJ est la seule instance qui travaille sur les questions relatives à la jeunesse et à l'éducation populaire, ce qui en fait un acteur essentiel du sujet. En tant que membres du COJ, vous en êtes les meilleurs ambassadeurs ; aussi, n'hésitez pas à faire connaître nos travaux. J'invite également les représentants des collectivités territoriales à utiliser nos travaux et à nous partager leurs retours d'expérience sur ces mises en pratique.

Quelques points d'ordre pratique :

Afin d'assurer un bon fonctionnement de l'instance et de reconnaître à sa juste valeur l'investissement de ses membres, nous serons désormais attentifs à appliquer le règlement intérieur, en considérant comme démissionnaires les membres qui n'informeront pas au préalable de leur absence à quatre de nos réunions. De même, je vous invite à participer aux votes – y compris en s'abstenant – afin que vous soyez comptabilisés. Quoi qu'il en soit, si vous quittez vos fonctions au sein de nos structures, il convient d'en prévenir l'organisation du COJ.

En outre, les présidents de commission ont été à l'écoute des membres pour prendre en compte leurs disponibilités dans l'établissement du calendrier des réunions. Je vous demande par conséquent de les avertir au préalable de vos éventuelles absences.

Quant aux demandes de prise en charge, elles doivent être transmises aux services trois semaines avant l'événement.

Enfin, le COJ est représenté au sein de la conférence nationale de la santé. Il nous revient de désigner le représentant de notre instance qui assistera aux trois ou quatre réunions annuelles. N'hésitez pas à nous transmettre vos candidatures.

En raison du discours de politique générale de Madame la Première ministre devant l'Assemblée nationale, les ministres invités à la présente séance ne pourront pas y participer. En tout état de cause, notre rapport sera remis au ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse à la fin du mois d'août 2022.

## Actualités des travaux du COJ

---

Sans tarder, je vous propose un panorama des travaux des différentes commissions.

### I) Commission insertion des jeunes

**Antoine DULIN**

Notre commission est engagée dans l'évaluation et le suivi du Contrat d'engagement jeunes. Nous avons ainsi organisé lors de notre dernière séance l'audition du Directeur général de Pôle emploi et de la Déléguée générale de l'Union nationale des missions locales (UNML).

Nous avons également présenté un premier retour sur les enquêtes qui ont été diffusées dans les réseaux. Je remercie ceux qui s'en sont chargés et par anticipation, ceux qui le feront prochainement. Les réponses à ce questionnaire nourriront un premier rapport qui sera remis au ministre du Travail, du Plein-emploi et de l'Insertion à l'automne.

Dans le cadre de notre commission, nous souhaitons également aborder les sujets suivants :

- la précarité du travail des jeunes qui enchaînent les stages ou les contrats précaires, sujet qui donnera lieu le 15 septembre à l'audition du CEREQ à propos de l'enquête Génération et de la DARES sur son analyse de la conjoncture ;
- l'insertion des jeunes sortant du dispositif de l'aide sociale à l'enfance (ASE), en se focalisant notamment sur les jeunes mineurs non accompagnés (MNA) et sur les dispositions de la loi Taquet (loi de la protection de l'enfance), dans le cadre d'un groupe de travail constitué à la rentrée ;
- les difficultés d'accès au logement des jeunes qui peuvent constituer un frein pour leur accès à l'emploi et pourraient donner lieu à la production de préconisations à présenter au nouveau ministre du Logement.

Je vous prie de m'excuser, je dois vous quitter.

#### **Marie CAILLAUD**

Je vous prie d'excuser l'absence de Jeanne Péchon, vice-présidente de la commission qui n'a pu être présente en raison de la grève des trains.

*Antoine Dulin quitte la séance à 17 heures 25.*

## **II) Commission éducation populaire**

#### **Anne CARAYON**

Je vous prie également d'excuser l'absence du président de la commission, Fabien Guichou.

Nous avons eu l'occasion d'aborder la question de l'éducation populaire dans le contexte électoral de forte abstention.

Nous avons également établi une feuille de route ambitieuse comprenant les points suivants :

- le sujet de l'engagement qui ne doit pas être uniquement perçu au travers des dispositifs – même si nous ne négligerons pas leur étude ; que ce soit le BAFA, le service civique ou le service national SNU – mais également sous des formes plus alternatives – engagement des jeunes sur l'environnement et le climat ou sur le développement durable – en s'intéressant enfin, aux jeunes des autres pays, en cette année européenne de la jeunesse.
- la question des travailleurs de jeunesse du 21<sup>e</sup> siècle – qui fera probablement l'objet d'un croisement avec la commission insertion des jeunes – en relation avec les travaux du Conseil économique social et environnemental (CESE), du fait de la précarité des emplois d'animation.

### III) Intercommission service national universel

#### **Marie CAILLAUD**

La première réunion s'est tenue le 1<sup>er</sup> avril 2022. Nous en sommes au cinquième avis rendu depuis le lancement du dispositif, le COJ fondant ses préconisations sur les conclusions de l'évaluation de l'INJEP.

Nous avons affirmé la nécessité que le SNU soit construit avec le concours de l'ensemble des acteurs concernés. Il s'avère que ces derniers sont des membres actifs de notre instance

Le cinquième avis est en cours de rédaction. Il aborde plusieurs thématiques :

- le pilotage et la gouvernance du dispositif ;
- l'articulation entre le SNU et d'autres outils d'engagement ;
- les moyens mobilisés dans le cadre du déploiement ;
- la mixité ;
- la problématique de l'ouverture à tous les jeunes, puisqu'il est ouvert pour l'heure sur la base du volontariat.

Il convient également de traiter de la question de la perception du SNU par les jeunes qui n'ont pas participé au dispositif tout en y étant inscrits. C'est pourquoi un questionnaire a été produit à partir des travaux du groupe de jeunes et a été diffusé auprès de ce public.

Je tiens à remercier le collège des jeunes qui a produit ce questionnaire, la SDSNU qui l'a transmis au public visé et l'INJEP qui nous a épaulés pour la méthodologie. De même, je tiens à saluer l'implication d'Alban, stagiaire au Secrétariat général, qui a analysé les 500 retours de ce questionnaire.

Pour mener cette analyse, il nous a fallu prendre des précautions méthodologiques en raison des possibles biais de représentativité du panel de jeunes interrogés, qui constituent un groupe peu représentatif de l'ensemble de la jeunesse. En effet, il s'agit majoritairement de jeunes dont les parents travaillent dans des corps en uniforme. En outre, les causes de désistement ne sont pas liées au SNU en lui-même mais plutôt à des problèmes d'indisponibilité (scolarité, formation). De plus, ces jeunes présentent un profil particulier puisque 60 % d'entre eux sont déjà engagés dans le milieu associatif. A ce titre, les réponses sur leur appétence aux divers aspects du SNU sont cohérentes avec le rapport de l'INJEP, car elles ont remporté un score compris entre 8 et 10 (sur une échelle de 1 à 10).

Par conséquent, il convient de mener une analyse plus fine – et notamment auprès d'un public de jeunes dont les parents ne travaillent pas dans des corps en uniforme – afin de capter les signaux faibles de mauvaise perception du SNU.

D'une manière générale, la vision des jeunes reste très attachée à l'imaginaire du militaire (tant dans ses aspects positifs que négatifs). De ce fait, ils construisent l'image du SNU en opposition avec d'autres dispositifs tel le service civique.

Les travaux de l'intercommission se poursuivront par une réunion programmée le 31 août 2022.

Il est important de travailler sur des alternatives si le SNU n'était pas généralisé.

Enfin, le fort intérêt que suscitent les travaux du COJ au sujet du SNU nous incite à poursuivre notre production de préconisations.

## Bilan de la Présidence française de l'Union européenne (PFUE)

---

### **Marie CAILLAUD**

Nous sommes très attachés aux sujets européens. C'est pourquoi nous allons écouter avec attention Emmanuelle Peres qui nous présente le bilan de la PFUE.

### **Emmanuelle PERES**

Merci de votre invitation. Je suis très heureuse de vous retrouver, membres des différentes commissions du COJ, élus et représentants d'institutions.

2022 est une année tournée vers l'Europe à double titre :

- d'une part en raison de la Présidence française du conseil de l'Union européenne, qui vient de s'achever le 30 juin et qui a mobilisé, pour le sujet de la jeunesse, non seulement les ministères mais également tous les partenaires tant institutionnels qu'associatifs ;
- d'autre part, en raison de son statut d'année européenne de la jeunesse, que l'ensemble des acteurs du secteur s'est attaché à faire vivre de manière concrète.

Dans le cadre de la PFUE, la France a inscrit à l'agenda plusieurs axes cruciaux, dont l'avenir et le présent du continent pour les jeunes.

La priorité de la présidence française a ainsi porté sur le soutien de l'engagement des jeunes comme acteurs de changement dans la protection de l'environnement pour une Europe durable et inclusive. Cette priorité commune au trio de la présidence (France, Tchéquie et Suède) s'inscrit dans le cadre du neuvième cycle du dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse, qui se clôturera le 30 juin 2023. Le dialogue consiste en un processus participatif européen qui associe les jeunes aux décisions européennes. La présidence française a par conséquent mis l'accent sur deux objectifs de la stratégie européenne pour la jeunesse : le numéro trois « les sociétés inclusives » et le numéro dix « une Europe verte et durable ». Cet engagement illustre la cohérence de la réflexion et la continuité de la position française.

Dans cette optique, une conférence de la jeunesse s'est tenue à la fin du mois de janvier (du 24 au 26 janvier 2022) au Parlement européen de Strasbourg ; elle était coorganisée avec le CNAJEP. Cette conférence a réuni sous un format principalement distanciel plus de 300 participants. Durant ces trois jours, les jeunes délégués et les décideurs politiques ont pu échanger au sujet des défis et des freins auxquels les jeunes sont confrontés dans la mise en œuvre d'une Europe inclusive et durable. Cette conférence européenne s'est avérée très structurante : elle a en effet jeté les bases du neuvième cycle de dialogue de l'Union européenne et en a défini les axes prioritaires.

En outre, cet événement a été suivi d'une réunion informelle des ministres de l'Education et de la jeunesse des états membres à laquelle les jeunes délégués ont pu participer pour partager les conclusions de la conférence. Cette participation inédite constitue un acte fort de concrétisation de la participation des jeunes au processus de décision européenne. Nous espérons que les présidents à venir poursuivront cette initiative.

Par ailleurs, cette réunion a été l'occasion de désigner les lauréats de l'appel à projets « Jeunes et éco engagés ». Ce dernier a pour objectif de soutenir la capacité d'actions des jeunes européens en faveur du développement durable. Parmi les 55 propositions reçues (émanant de 117 participants), quatre projets ont été récompensés par le jury que je présidais et un autre projet a reçu le prix du public. Les projets retenus recevront une dotation de 10 000 euros et bénéficieront d'un accompagnement spécifique.

Au-delà de ces événements, la France a proposé des conclusions sur l'engagement des jeunes comme acteurs de changement dans la protection de l'environnement, en reprenant les paroles formulées par les jeunes. Ces conclusions ont été adoptées lors du Conseil des ministres de la Jeunesse qui s'est réuni le 5 avril 2022 au Luxembourg.

S'agissant de la promotion des nouvelles formes de participation citoyenne des jeunes dans les processus de décision européenne, la Présidence française a souhaité concrétiser cette priorité par la participation des jeunes à la réunion informelle des ministres. Ce thème a également été abordé lors du séminaire relatif à la participation des jeunes au projet européen qui s'est tenu les 9 et 10 juin 2022, en portant une attention particulière à l'inclusion des jeunes les plus éloignés des questions européennes (notamment ceux issus des territoires ruraux et ultramarins). Les conclusions de ces travaux, formalisées dans un rapport, seront reprises par les présidences tchèque et suédoise.

La troisième priorité porte sur la favorisation de la mobilité des jeunes volontaires, y compris ceux de l'animation socioéducative, et sur la valorisation des compétences acquises dans ce cadre. Je souhaite remercier les membres du COJ pour leurs contributions adoptées le 6 septembre 2021. En effet, ces travaux ont grandement inspiré la Présidence française. Parmi les travaux menés, citons l'activité d'apprentissage par les pairs décidée en juin 2021 par la Commission européenne et qui porte sur les qualifications non professionnelles de l'animation socioéducative. En outre, la thématique de la mobilité des animateurs socioéducatifs a été au cœur des échanges des directeurs généraux de la Jeunesse réunis par mes soins en mai 2022 à Bordeaux.

La Présidence française a également fait voter une recommandation lors du Conseil des ministres de la Jeunesse du 5 avril 2022 afin de renforcer la mobilité des jeunes volontaires à travers l'Union européenne. Cette recommandation devient une feuille de route pour permettre ainsi l'engagement de tous les jeunes européens dans un tel volontariat. A ce sujet, je tiens à saluer la présidente de l'Agence du service civique avec laquelle j'ai étroitement travaillé sur ce sujet.

La quatrième priorité est le renforcement de la citoyenneté européenne par l'engagement volontaire et la mobilité transfrontalière. Cette priorité fait écho à l'annonce par le président de la République en décembre 2021 de son objectif à l'abond de la PFUE de permettre aux jeunes de s'engager dans le service civique européen. Par conséquent, la Présidence française s'est engagée à renforcer la logique d'un parcours d'engagement des jeunes qui s'appuierait sur un temps de volontariat au niveau local, national et européen en s'appuyant sur des programmes existants, tel le Corps européen de solidarité Erasmus + Jeunesse.

La France a impulsé durant sa présidence une dynamique de réflexion portant sur la complémentarité entre les dispositifs nationaux ou régionaux de volontariat et les dispositifs européens. Ce sujet est concrètement inscrit dans la recommandation du Conseil sur la mobilité des jeunes volontaires à travers l'Union européenne. De plus, il a également constitué la thématique du débat d'orientation du Conseil des ministres de la Jeunesse portant sur l'articulation entre expérience nationale et expérience transnationale, pour faire vivre la citoyenneté européenne, en plein cœur de la guerre qui sévissait en avril en Ukraine – et qui sévit toujours.

Par ailleurs, une activité d'apprentissage par les pairs (*peer learning activity*) a concerné la complémentarité et les synergies entre les schémas de volontariat nationaux pour la jeunesse et le Corps européen de solidarité, afin de créer un consensus en prenant en compte les particularités de chaque pays. Concrètement, des projets pourront par conséquent être financés par l'Union européenne dans l'année à venir.

Voilà donc un bilan très riche. Il convient de ne pas se contenter des écrits ; c'est pourquoi je compte sur vous pour poursuivre cette dynamique de façon très concrète.

Quant à l'Année européenne de la jeunesse, elle a été proposée très tardivement par la présidente de la Commission européenne. Son enjeu est le renfort des efforts de l'UE et des états membres dans l'accompagnement des jeunes dans la sortie de crise, en offrant un cadre d'actions coordonnées et durables au bénéfice de la jeunesse, avec la jeunesse et par la jeunesse.

Quatre grands objectifs ont été définis :

- mettre en évidence la nouvelle perspective d'avenir des transitions verte et numérique ;
- encourager tous les jeunes à devenir des citoyens actifs et engagés ;
- promouvoir toutes les possibilités des politiques publiques de soutien du développement personnel, social et professionnel des jeunes ;
- accroître la place des politiques de jeunesse dans les politiques de l'UE et encourager la prise en compte du point de vue des jeunes dans l'élaboration des politiques.

En ma qualité de coordinatrice nationale pour la France, j'ai promu cette année particulière par :

- le lancement dès janvier d'un groupe de travail avec le concours de tous les ministères concernés ;
- une campagne de communication
- l'identification et la mise en valeur d'une dizaine de dispositifs jeunesse existants ;
- la labellisation d'événements et d'activités « Année européenne de la jeunesse ».
- le lancement de partenariats avec des événements nationaux ou locaux, tels la Nuit européenne des idées, la journée de l'Europe, le road trip Outremer, Solidays et ATD quart monde.

### **Marie CAILLAUD**

La PFUE a également donné lieu à la très forte mobilisation des organisations de jeunes et des associations.

Je vous propose maintenant d'accueillir deux jeunes représentants à la Conférence européenne de la Jeunesse.

### **Désirée RISTORTO**

Bonjour, je suis chargée du dialogue structuré au CNAJEP. Je ne suis pas moi-même jeune déléguée, mais suis accompagnée de l'un d'eux, Maxime Michaud.

Le dialogue structuré est un processus de coconstruction des politiques publiques par et pour les jeunes, qui interviennent dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des actions.

Les thématiques sont partagées par tous les pays membres pour aboutir en fin de cycle à la production d'une résolution adoptée par tous les membres de l'UE.

Le CNAJEP est identifié en France comme le conseil national de la jeunesse. A ce titre, il copilote un groupe national de travail comprenant les organisations de jeunesse, le ministère de l'Education nationale et de la jeunesse, d'autres ministères en fonction des thématiques abordées, les jeunes délégués et des représentants qui souhaitent participer à une campagne du dialogue structuré.

Le dialogue structuré, appelé en France Provox, se divise en plusieurs phases :

- une phase de consultation qualitative des jeunes ;
- une phase de consultation quantitative des jeunes, sous forme d'un sondage d'opinion ;
- une phase de mise en œuvre durant laquelle les jeunes rédigent des recommandations pour les politiques.

Trois conférences de la jeunesse rythment la campagne Provox :

La première, organisée en France, a permis de défricher la thématique.

La seconde qui sera prochainement organisée à Prague permettra d'exploiter les tendances d'opinion afin d'esquisser des recommandations

La dernière séance qui se tiendra en Suède en fin de cycle sera consacrée à la rédaction des recommandations et aboutira à une résolution européenne de la jeunesse.

#### **Maxime MICHAUD**

Je suis l'un des trois délégués du CNAJEP sur la campagne Provox, qui compte également une déléguée des territoires ultramarins.

La première conférence de la jeunesse a abouti à la production d'un rapport d'une vingtaine de pages autour des problématiques suivantes :

- le manque ou la sélection d'informations sur les enjeux climatiques ;
- la création de passerelles entre le formel et le non formel ;
- la marginalisation des jeunes dans les processus de décision ;
- le souhait des jeunes de renforcer certaines instances de gouvernance (conseils nationaux de jeunesse, organisations internationales non gouvernementales) ;
- la mobilité comme vecteur essentiel d'émancipation et d'ouverture ;
- la garantie d'accès aux infrastructures pour répondre aux besoins premiers et pousser ainsi les jeunes vers des modes de vie durables.

Par ailleurs, la réunion informelle des ministres a permis aux jeunes de s'exprimer, dans un cadre très contraint cependant, puisque chacun des 27 délégués disposait d'une minute. Pour autant, la simplicité de mise en place s'avère très bénéfique car elle permet d'établir un lien avec les ministres.

En outre, l'intégration au conseil des ministres a permis d'instaurer des échanges plus fournis sur les thématiques.



Enfin, les relations institutionnelles avec les administrations et les cabinets s'avèrent très importantes.

Personnellement, j'estime que cette campagne est très importante car elle constitue un véritable vecteur d'engagement de la jeunesse, voire de repolitisation, en abordant pour la première fois le sujet du climat.

S'agissant des résolutions à produire, il serait bon que les jeunes se saisissent des éléments existants pour aboutir à des recommandations véritablement applicables.

Enfin, il conviendrait de faire connaître le dialogue structuré et de le décliner à tous les niveaux territoriaux.

### **Désirée RISTORTO**

La campagne Provox entre dans la phase de mise en œuvre en septembre. Un festival sera organisé en novembre avec des jeunes et des décideurs politiques. En dépit des difficultés à mobiliser ces derniers, nous souhaitons développer ces échanges pour éviter un phénomène de *youth washing*.

### **Marie CAILLAUD**

Merci.

Des questions dans la salle ?

### **De la salle**

Quels sont les quatre projets primés ?

### **Emmanuelle PERES**

Ils sont consultables en ligne sur jeunes.gouv.

Ces projets primés par le jury sont :

- le projet « Green Tsunami » pour la sensibilisation des organisateurs d'événements au travers d'un bracelet de festival écoresponsable ;
- le projet « Ouroboros » pour la mise en place de points de recyclage locaux accompagnée d'une sensibilisation dans les écoles ;
- le projet « Recypient » pour la mise en place d'un système d'emballages écoresponsables consignés ;
- le projet « Wonderlab » pour l'organisation d'une exposition nomade interactive sur le développement durable destinée aux écoliers, particulièrement en éducation prioritaire.

Le prix du public est revenu au projet « La friperie du sport » : une collecte de maillots sportifs pour les étudiants.

Nous souhaitons les accompagner de façon très concrète et faire se rencontrer tous les lauréats.

### **Désirée RISTORTO**

Les instigatrices du Projet « Wonderlab » ont rejoint notre groupe national de travail.

# Présentation du rapport de l'INJEP : « Les politiques de jeunesse des conseils régionaux — Politiques sectorielles, dynamiques transversales et gouvernance partenariale »

---

## **Marie CAILLAUD**

J'accueille Augustin Vicard, directeur de l'INJEP, et Jordan Parisse, chargé de recherche à l'INJEP.

## **Augustin VICARD**

Bonjour.

L'INJEP mène ses analyses sur quatre champs : la jeunesse, l'éducation populaire, la vie associative et le sport. Il est rattaché à la DJEPVA.

L'équipe de l'INJEP se compose de nombreux spécialistes pour produire diverses analyses.

Voici quelques travaux à venir :

- le baromètre national sur la jeunesse ;
- l'engagement de la jeunesse au travers de deux travaux : une enquête postélectorale pour comprendre le non-engagement et une enquête sur la mobilisation des jeunes au sujet du climat ;
- quelques travaux sur le SNU ;
- une étude sur les jeunes incarcérés ;
- une mise à jour des chiffres clefs, notamment sur le sport.

## **Jordan PARISSE**

Merci pour votre invitation qui nous permet de vous restituer les travaux que nous menons depuis plusieurs années sur le thème des politiques territoriales. Nous présenterons l'articulation des politiques entre les différents niveaux territoriaux en mettant en perspective deux études, l'une à l'échelon régional et l'autre au niveau des conseils départementaux. Le principe du programme de recherche est de documenter sur plusieurs années les actions des différents niveaux en relation avec leurs partenaires sur le territoire.

L'enquête sur les conseils régionaux est issue d'un partenariat entre le laboratoire Arènes, la chaire TMAP et l'INJEP. Elle a été menée à l'échelle de la France, avec un focus qualitatif sur la Bretagne, le Grand-Est et la Normandie.

L'enquête sur les conseils départementaux est issue d'un partenariat entre le laboratoire Arènes, l'Assemblée des départements de France et l'INJEP. Elle a été réalisée intégralement à distance en 2021 sur la base d'un questionnaire auquel a répondu la moitié des départements, et d'une enquête qualitative à distance réalisée à l'échelle de la Nièvre et de l'Isère.

Nous avons étudié la jeunesse à la fois sous l'angle des compétences sectorielles des collectivités territoriales et comme enjeu de gouvernance territoriale.

La jeunesse peut se définir comme une catégorie plurielle de l'expérience de vie, mais également comme catégorie symbolique de l'action politique et enfin comme catégorie éclatée de l'action publique, tant d'un point de vue sectoriel que territorial.

Les politiques régionales de jeunesse se divisent en :

- politiques éducatives : construction et entretien d'infrastructures (lycées), ressources (manuels et espaces numériques de travail), soutien aux projets pédagogiques – les éléments à fort enjeu sociotechnique, tels les bâtiments, peuvent avoir des incidences sur la relation pédagogique – ;
- politiques d'orientation : service public d'orientation, organisation d'actions d'informations sur les métiers et les formations, animation de plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs ;
- politiques de soutien d'accès aux loisirs et à la citoyenneté : cartes et applications, instances de jeunes, soutien à la mobilité européenne et internationale ;
- politiques des transports : trains régionaux, lignes interurbaines, transport scolaire.

Les politiques départementales comprennent :

- les politiques éducatives : construction et entretien d'infrastructures (collèges), soutien aux projets pédagogiques ;
- les politiques sociales et d'insertion : aide sociale à enfance, fonds d'aide aux jeunes, soutien aux acteurs de l'insertion ;
- les politiques de loisirs et de citoyenneté : accès aux loisirs et aux vacances, conseils départementaux de jeunes, soutien à la mobilité européenne et internationale, soutien aux projets et initiatives.

Les conseils départementaux se sont positionnés en réponse à la crise sanitaire par différentes actions en direction des jeunes : aide alimentaire, aide à l'équipement numérique, aide spécifique aux jeunes en difficulté, et particulièrement aux étudiants (qui sont devenus un public cible des conseils départementaux et régionaux), élargissement de certaines aides au profit des étudiants (FSL, FAJ, etc.), cellules de soutien psychologique, augmentation des accueils en stage, service civique et apprentissage, soutien aux associations.

Les actions des régions ont été compilées dans un document édité par Régions de France.

Toutes ces actions présentent un enjeu de pérennité au-delà de la période de crise sanitaire et un enjeu de prise en compte durable des effets de cette même crise.

Par ailleurs, au-delà de la diversité des compétences sectorielles mises en œuvre par les collectivités régionale et départementale, les jeunes sont aussi des « objets » – ou un « public » – de la gouvernance territoriale de l'action publique. Les dynamiques observées dans le cadre de l'étude s'inscrivent sur la mandature 2015-2021, particularité qu'il convient de prendre en compte au regard des évolutions du contexte institutionnel sur cette période.

Les conseils régionaux ont été fortement affectés par la réforme qui a conduit – pour un certain nombre d’entre eux – à leur fusion. L’impact sur les conseils régionaux a été d’ordre organisationnel (notamment avec des disparités de temporalité institutionnelle selon que la région avait subi une fusion ou non), d’ordre politique et en termes de compétences.

Dans le même temps, les services déconcentrés de l’Etat se sont réorganisés, conduisant entre autres à la création de régions académiques.

Quant au secteur associatif, il a connu une fusion des fédérations régionales qui a généré des difficultés diverses.

Par ailleurs, la loi Egalité-citoyenneté a octroyé au conseil régional un rôle de chef de file de la politique de la jeunesse, avec un pouvoir d’animation et de coordination. Toutefois, ce rôle reste limité selon le principe d’interdiction de toute tutelle d’une collectivité sur une autre. De fait, la question du volontarisme politique devient plus prégnante dans la façon dont les conseils régionaux peuvent se saisir de ce rôle.

La loi Egalité-citoyenneté a également instauré le dialogue structuré régional, qui implique les jeunes, les pouvoirs publics et les acteurs associatifs. Ce dialogue porte sur la définition et la coordination d’orientations stratégiques.

L’enquête a permis d’analyser les mises en œuvre du dialogue structuré. Elles répondent à trois logiques de gouvernance au niveau régional :

- une logique de concertation partenariale (comme en Bretagne), qui présente un foisonnement institutionnel d’acteurs, mais fonctionne selon un effet de « plus petit dénominateur commun » qui produit des orientations de nature relativement consensuelle, dont la déclinaison opérationnelle n’est pas immédiatement apparente ; il s’agit principalement d’un cadre stratégique permettant la mise à l’agenda des enjeux évoqués. Par ailleurs, si la concertation avec les acteurs institutionnels se révèle particulièrement dynamique, la concertation avec les jeunes apparaît, quant à elle, plus limitée.
- une logique d’affirmation institutionnelle (comme en Grand-Est), notamment liée au fait que le processus de fusion de trois ex-régions conduit le conseil régional à s’affirmer, dans ses nouveaux contours, comme acteur légitime. Pour cela, le choix est fait d’adopter une posture de leadership sur la définition des orientations et des actions en matière de politique de jeunesse qui, dans un premier temps ne donne pas lieu à la mise en place d’une concertation partenariale du type de celle observée dans le cas précédent ;
- une logique d’abstention ou d’évitement (comme en Normandie) dont l’action s’appuie uniquement sur la mise en œuvre des compétences sectorielles de la région sans revendiquer de rôle d’animation globale en matière de politique de jeunesse.

Les résultats de l’enquête menée sur le niveau départemental montre cependant, que les conseils départementaux n’ont été que faiblement affectés par l’octroi au conseil régional d’un rôle de coordination. De surcroît, les conseils départementaux se positionnent également, depuis de nombreuses années, comme animateurs des partenariats à l’échelle de leur territoire en matière de politique jeunesse. Au regard de l’enquête qualitative réalisée, il apparaît que ce positionnement renvoie à deux logiques : une logique d’animation ponctuelle ou événementielle (comme dans la Nièvre) et une logique d’animation institutionnalisée (comme en Isère). L’enquête quantitative montre néanmoins que ce positionnement des conseils départementaux en matière d’animation partenariale est disparate.

En conclusion, voici quelques enjeux transversaux :

- Quelle prise en compte durable par les collectivités des inégalités des jeunes pris entre une crise de situation et une crise de projection en sortie de crise sanitaire ?
- Comment associer les jeunes aux politiques publiques, en particulier au regard du fait qu'ils se trouvent au cœur des transformations contemporaines de la citoyenneté ?
- Comment prendre en compte les jeunes dans la définition des politiques régionales et départementales, et plus largement dans l'action publique ?

**Julien BLUTEAU (CESER)**

Pourquoi n'avez-vous pas cité les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER) dans votre étude ?

Par ailleurs, les jeunes sont désormais représentés au sein des CESER.

**Jordan PARISSE**

Nous ne les avons pas mentionnés car ils restent en marge des actions dans les régions que nous avons observées. En Normandie, le CESER ne s'était pas positionné, au moment de l'enquête, sur les politiques jeunesse (c'est le cas depuis, et nous y avons participé). En Bretagne, le CESER n'a pas été spécifiquement mobilisé au moment d'enclencher la démarche de dialogue structuré, mais a seulement participé à la démarche en tant qu'acteur institutionnel. Cela est justifié, par les acteurs que nous avons rencontrés, par la recherche d'une mise en œuvre opérationnelle rapide de la démarche de concertation. Le CESER produit des travaux très fouillés et intéressants mais se heurte à cette difficulté d'ordre opérationnel du point des acteurs administratifs et politiques des conseils régionaux.

Enfin, nous avons mené notre enquête dans un moment de recomposition institutionnelle, et un certain nombre de CESER ont par la suite été impliqués dans un second temps.

**Patrick CHENU (CNAJEP et MJC)**

Vous êtes-vous intéressés dans les actions entreprises aux ratios budgétaires des implications régionales ?

**Jordan PARISSE**

Il est très complexe de répondre à une telle question.

D'une part, les régions, notamment en matière de politique de jeunesse, ont développé des actions par débordement de compétences, c'est-à-dire des actions qui ne rentrent dans le découpage des blocs sectoriels de compétences qui leur ont été octroyés dans le cadre de la décentralisation. C'est par exemple le cas des actions de financement des manuels scolaire étudiés par la politiste Claire Dupuy. Cela complexifie la lecture budgétaire que nous pouvons effectuer dans la mesure où ces actions peuvent être rattachées de manières différentes d'un conseil régional à l'autre à des grands ensemble des dépenses.

D'autre part, il reste complexe d'évaluer ce qui relève véritablement de la jeunesse dans les comptabilités des collectivités. Pour ce faire, il convient d'étudier toutes les autorisations d'engagement, avec les difficultés inhérentes au traçage, en identifiant comment celles-ci sont enregistrées ensuite dans les catégories comptables.

**De la salle**

Une région bien perçue comme chef de file incitera-t-elle les départements à mener une politique volontariste ou au contraire les dédouanera-t-elle de toute action ?

**Jordan PARISSE**

Cette corrélation n'est pas évidente.

Le cas breton est un bel exemple de synergie entre les deux niveaux. Cependant, certains départements s'investissent davantage que d'autres.

Le Grand-Est s'est trouvé confronté à la question de la reterritorialisation de son organisation suite à la fusion et a fait le choix de s'affranchir du découpage départemental. De ce fait notamment, le rapport entre région et départements est moins fluide.

En revanche, l'Occitanie, bien que résultant également d'une fusion, a quant à elle mené ses concertations sur une base départementale.

Par conséquent, ce travail est plutôt lié à des dynamiques propres au territoire. Ainsi, en Bretagne, le dialogue structuré s'appuie sur un historique de concertation déjà à l'œuvre par le passé.

**Bénédicte CHARRIER (Forum français de la jeunesse)**

Existe-t-il une cartographie des acteurs de jeunesse aux différents échelons territoriaux, afin de mieux les intégrer aux actions en direction des jeunes et au processus de décision ?

**Jordan PARISSE**

Non, une telle cartographie n'a pas été établie. Elle poserait des problèmes de méthodologie. Par exemple, à l'échelle de l'intercommunalité, l'acteur principal pourra être selon les cas la mission locale ou le PIJ ou bien encore un CLAJJ. Par conséquent, la cartographie répertierait les acteurs mais ne renseignerait pas sur le poids réel des acteurs en fonction des dynamiques propres aux territoires. Par exemple, des régions pourront s'appuyer sur un CRAJEP très actif ou au contraire devoir composer avec des fédérations qui ne souhaitent pas l'instauration d'un tel échelon.

Enfin, une cartographie poserait des problèmes de mise à jour. Il est préférable de privilégier un investissement des acteurs au niveau local.

**Marie CAILLAUD**

Disposez-vous de données sur la typologie des jeunes qui participent aux instances de dialogue structuré ?

**Jordan PARISSE**

Une telle typologie est difficile à établir. Souvent, la concertation s'appuie sur des instances locales, tels les conseils de jeunes. Or ces derniers sont plutôt composés de jeunes déjà actifs dans le milieu associatif. De plus, la mobilisation des jeunes est davantage soutenue auprès de personnes déjà repérées comme acteurs de la politique de jeunesse, créant une forme d'exclusion par rapport à l'ensemble de cette population.

Cette mise à distance des jeunes s'opère de deux façons.

D'une part, le cas breton est un exemple de dissociation de l'espace de dialogue partenarial de l'espace de recueil de la parole des jeunes. Dans un tel cas, la mobilisation des jeunes ne sera pas organisée dans un espace de discussion sur l'action publique. De plus, quand ils sont sollicités, ils sont plutôt interrogés sur le rapport à la démocratie ou à l'engagement, c'est-à-dire sur leur représentation et non sur les actions publiques concrètes (financement des transports, financement des politiques d'orientation, etc.).

D'autre part, le dialogue structuré peut parfois s'organiser par collèges : acteurs institutionnels, acteurs associatifs, jeunes et associations de jeunes. Dans ce cas, les jeunes sont mobilisés dans la discussion en lien avec les autres collègues. Mais leur

participation au collège dépend souvent du fait qu'ils sont investis dans une mission de service civique ou qu'ils sont suivis par une mission locale.

**Béatrice ANGRAND (Agence du service civique)**

Comment les départements peuvent-ils agir sur la mobilité européenne et internationale ? Comment une telle action peut-elle s'articuler avec les régions ?

**Jordan PARISSE**

La Nièvre a, par exemple, développé un dispositif intitulé « le pass international ».

En outre, les régions participent à l'animation d'un comité régional de la mobilité européenne et internationale, le, COREMOB. Dans le cas breton, les acteurs départementaux de la mobilité y sont investis. Ils se sont notamment mobilisés au côté des associations dans le programme de mobilité internationale. Mais une telle mobilisation est très dépendante de l'écosystème institutionnel et partenarial.

**Marie CAILLAUD**

Merci pour votre intervention très enrichissante.

## Remise du rapport « Les grands défis des années à venir pour les jeunes »

---

**Marie CAILLAUD**

Monsieur le Ministre m'a fait part de sa déception de ne pouvoir assister à notre séance plénière. Cependant, le rapport lui sera bel et bien remis ainsi qu'à Madame la Première ministre.

Néanmoins, je vous en fais une présentation succincte et recueillerai ensuite vos éventuelles questions que je porterai devant le ministre.

Dès la sortie du plan « Un jeune une solution », le bureau souhaitait que le COJ produise un livrable. En effet, quoique conjoncturel, ce plan devait également répondre à des problématiques structurelles. Les temps d'échanges ont abouti à la rédaction de 150 préconisations réunies autour de différentes thématiques : culture et loisirs, éducation et formation, emploi, engagement, participation et citoyenneté, environnement et climat, logement, mobilité et santé.

Après le renouvellement du COJ, les travaux ont repris dans le cadre de quatre ateliers à partir de février 2022. Je tiens à remercier le Secrétariat général – et tout particulièrement Naouel Amar – ainsi que l'ensemble des membres du COJ pour leur investissement dans ces ateliers qui se sont avérés très riches. Les recommandations produites ont bénéficié de l'expertise des administrations et de la participation des collectivités territoriales.

Si toutes les propositions ont été discutées, elles n'ont pas pu être toutes retenues, par manque de consensus.

Le rapport a été définitivement adopté le 21 juin 2022 et mis en page par Nora Mounib. Il présente huit thématiques déclinées en constats, propositions, recommandations et points d'attention. Au total, il réunit 182 propositions réparties en 32 défis.

Ces propositions concernent l'ensemble des jeunes. Comme il ne s'agit pas d'une population homogène, certaines propositions sont plus spécifiques à certains profils qui nécessitent une attention particulière. En revanche, elles s'adressent à l'ensemble des

acteurs des politiques de jeunesse et non aux seules organisations gouvernementales. Certaines requièrent la participation du monde associatif ; et d'autre part, celle du secteur privé.

Ces propositions se déclinent selon les typologies suivantes :

- le développement ou le renforcement de mesures en faveur des jeunesses ;
- la communication, l'information et la sensibilisation ;
- les contrôles ou évaluations ;
- les pistes et mesures de simplification ;
- la mise en place d'une trentaine de nouvelles mesures (dont un revenu universel d'autonomie ou la gratification dès le premier jour de stage, par exemple).

Il s'agit d'une base solide pour une stratégie interministérielle de la jeunesse. Le COJ le portera activement auprès des décideurs politiques. Je vous invite à en faire de même.

Par ailleurs, que souhaitez-vous voir porter à la connaissance du ministre lors de la remise du rapport ?

#### **Evanne JEANNE-ROSE (Union nationale pour l'habitat des jeunes, CESE)**

Nous essayons de mobiliser au sein du CESE les groupes sur les politiques de jeunesse. Nous avons organisé dernièrement une rencontre avec les conseillers qui a révélé que les seuls enjeux qui retenaient leur attention étaient ceux de l'éducation et de la formation d'une part et de l'insertion sociale des plus vulnérables, d'autre part. Même s'il s'agit de sujets d'importance, il convient de traiter également les autres problématiques.

Nous souhaiterions en outre organiser un événement au sein du CESE pour présenter le rapport afin d'approcher d'autres acteurs.

#### **Marie CAILLAUD**

Nous serions ravis de présenter le rapport dans le cadre de cette journée.

#### **Bénédicte CHARRIER**

Nous souhaiterions voir mis en avant deux défis :

- le n° 6 : lutter contre la précarité de l'emploi des jeunes et contre l'instabilité des contrats – et particulièrement sur le sujet du revenu universel d'autonomie ;
- le n° 26 : renforcer l'accès à la santé et aux droits sexuels ainsi qu'à l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle – en raison notamment du fort enjeu actuel sur le droit à l'IVG.

#### **Une intervenante (DGCS — Service droit des femmes et de l'égalité)**

Nous regrettons que notre proposition de dédier un chapitre à l'égalité entre les femmes et les hommes n'ait pas été retenue et que nos recommandations aient été disséminées dans l'ensemble du rapport. C'est pourquoi il serait bienvenu de souligner l'importance des dynamiques de genre, notamment l'impact des stéréotypes de genre sur l'orientation scolaire et professionnelle et sur l'égalité professionnelle (notamment sur la problématique des écarts de rémunération).



**Un intervenant**

Nous avons déjà mis en évidence le caractère transversal des questions de jeunesse. Par conséquent, nous devons nous interroger sur les moyens réels des politiques publiques transversales, en matière de jeunesse.

De plus, comment traduire au niveau national les mesures décidées au niveau européen, telles qu'elles ont été présentées par Emmanuelle Peres ?

**Béatrice ANGRAND**

S'agissant du service civique, il convient de réussir la complémentarité avec le SNU.

En outre, nous devons poursuivre les actions sur l'accessibilité de la mobilité européenne et internationale pour tous les jeunes.

**Hamza BENSATEM (Fédération des ADEPAPE)**

La protection de l'enfance étant présentée comme une priorité de l'Etat, il convient de constituer un groupe de travail sur le sujet car 340 000 enfants sont confiés à l'aide sociale à l'enfance. Nous devons intensifier l'action en direction de ces enfants de la République qui se retrouvent parfois à la rue et pour tout le moins en grande difficulté.

**Marie CAILLAUD**

Merci de porter cette parole.

**Naouel AMAR**

L'instabilité des contrats et la sortie de l'aide sociale à l'enfance constituent deux priorités inscrites à la feuille de route de la commission d'insertion des jeunes.

**Emmanuelle PERES**

Si l'agenda politique n'a pas permis au ministre de l'Education nationale et de la jeunesse d'être parmi nous aujourd'hui, soyez assurés qu'il est très attaché au COJ et convaincu de son apport à l'élaboration des politiques publiques.

Nous ne pouvons pas préjuger de l'accueil du rapport. Je serai à vos côtés pour que vous puissiez remettre personnellement ce rapport au ministre et à la Première ministre.

Merci pour la qualité de vos travaux.

## Clôture

---

**Marie CAILLAUD**

Je tiens encore à remercier le Secrétariat général et vous souhaite de bonnes vacances.

*La séance est levée à 19 heures 45.*